



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
2 décembre 2002
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 novembre 2002, à 10 heures

Président : M. Suazo..... (Honduras)
puis : M. Van der Pluijm (Vice-Chairman)..... (Belgique)
puis : M. Suazo..... (Honduras)

Sommaire

Point 90 de l'ordre du jour : Formation et recherche (*suite*)

b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (*suite*)

Point 91 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (*suite*)

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politiques macroéconomique (*suite*)

a) Commerce international et développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-68915 (F)

* 0268915 *

La séance est ouverte à 10 h 15

Point 90 de l'ordre du jour : Formation et recherche
(suite)

b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche *(suite)* (A/C.2/57/L.35)

Présentation du projet de résolution A/C.2/57/L.35

1. **M. Carpio Govea** (Venezuela) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.35 intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 91 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles *(suite)* (A/C.2/57/L.34)

Présentation du projet de résolution A/C.2/57/L.34

2. **M. Gamaleldin** (Égypte) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.34 intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles » et exprime l'espoir que toutes les délégations l'appuieront.

Point 92 de l'ordre du jour : Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social *(suite)* (A/C.2/57/L.33)

Présentation du projet de résolution A/C.2/57/L.33

3. **M. Bernardini** (Italie) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.33 intitulé « Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après » au nom de l'Union européenne. Notant que les investissements consacrés à la réduction de la pauvreté rurale sont au premier rang des priorités de nombreux pays qui s'emploient à atteindre les buts de développement du Millénaire, il dit que le Sommet mondial de l'alimentation a appelé à une Alliance internationale contre la faim pour renforcer les efforts que la communauté mondiale déploie afin d'atteindre l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié, au plus tard en 2015, la proportion d'habitants de la planète qui

souffrent de la faim. L'Union européenne demande instamment à toutes les délégations d'appuyer le projet de résolution qui traite de procédure.

Point 84 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique *(suite)*

a) Commerce international et développement *(suite)* (A/75/15 (Parties I, II et III) et A/57/376)

4. **Mme Sharifah Zarah** (Malaisie) dit que la plupart des pays en développement sont déçus par le système commercial multilatéral en raison de problèmes qui résultent des asymétries structurelles des accords d'Uruguay dans les domaines des subventions, des mesures concernant l'investissement lié au commerce, de l'agriculture et de la propriété intellectuelle liée au commerce. Il convient de résoudre réellement les questions associées à ces asymétries, à l'exécution pleine et effective des obligations existantes et aux dispositions concernant le traitement spécial et différentiel. De fait, il faudrait revoir ces dispositions pour les renforcer et accroître leur précision, leur efficacité et leur application.

5. Les pays en développement avaient espéré profiter, dans le cadre des négociations d'Uruguay, de l'ouverture du secteur agricole et de celui des textiles dans les pays développés mais leurs exportations ont continué d'être gênées, sur les grands marchés développés, par divers obstacles, tarifaires ou non, ainsi que par les subventions. De fait, les droits de douane qui frappent de nombreux produits agricoles des pays en développement restent d'un montant prohibitif puisque certains atteignent 200, voire 300 %, malgré des appels répétés à leur réduction, et que les subventions nationales dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'ont pas cessé d'augmenter. Bien que des contingents textiles soient graduellement intégrés dans le système de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il faudrait les étendre à un plus grand nombre de produits qui sont importants pour le commerce des pays en développement. Mme Zarah est déçue par la lenteur avec laquelle est appliqué l'Accord sur les textiles et les vêtements, sans lequel les accords d'Uruguay ne pourront pas être pleinement mis en oeuvre.

6. **Mme Zarah** lance un appel aux principaux partenaires commerciaux des pays en développement pour qu'ils remplissent les engagements qu'ils ont pris

à Doha de placer les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur des négociations commerciales multilatérales en prenant des mesures appropriées en faveur de ces pays, notamment en améliorant l'accès aux marchés des produits dont l'exportation intéresse ceux-ci par l'élimination des subventions aux exportations et à la production nationale. Les négociations concernant l'accès aux marchés devraient occuper la place principale dans le programme de travail résultant du Programme de Doha pour le développement. Mme Zarah espère que les États membres de l'OMC prendront des mesures spécifiques pour répondre aux questions et aux préoccupations des pays en développement qui sont liées aux difficultés qu'ils éprouvent à appliquer certains accords ou décisions de l'OMC, y compris l'absence de ressources et de moyens techniques pour le faire.

7. À ce sujet, la représentante de la Malaisie se félicite des diverses initiatives par lesquelles la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) cherche à aider les pays en développement à évaluer les résultats du programme de travail de Doha et à réunir les capacités institutionnelles et les connaissances techniques nécessaires. Elle accueille favorablement aussi le lancement, par la CNUCED, en collaboration avec l'OMC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'une série de nouveaux projets qui visent à accroître la capacité des pays en développement de concevoir des politiques et de négocier sur les questions clés qui concernent le commerce et l'environnement. Elle souhaite que la compétence de l'OMC dans le domaine du commerce continue à bénéficier aux pays en développement. L'OMC devrait consacrer ses négociations avant tout aux questions d'application et à celles dont elle a été expressément chargée concernant l'agriculture et les services. Les questions qui suscitent les contestations et les divisions ne devraient pas être inscrites au programme de travail de l'OMC car en ajoutant davantage de questions nouvelles, on risque d'imposer aux pays en développement des obligations supplémentaires pour lesquelles ils seront mal préparés. Actuellement, il y a manifestement un décalage entre une meilleure connaissance de domaines complexes tels que l'investissement, la concurrence et les marchés publics, et les moyens techniques, les ressources disponibles et la volonté des pays en développement de négocier au sujet de chacun de ces domaines. Il importe de reconnaître que les pays en

développement ont besoin de mieux connaître les incidences de ces questions complexes sur leurs gouvernements, leurs milieux d'affaires et leur population en général avant la mise en place, finalement, de toute règle mondiale.

8. **M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) dit que beaucoup de pays du Sud ont abandonné leur stratégie de substitution des importations au profit de la libéralisation du commerce, et ont éliminé par là les obstacles, tarifaires ou non. De fait, l'intégration dans sa région a reçu une impulsion de taille provenant de la constitution de zones de libre échange. Parmi ces zones, on peut citer la Communauté andine, née en 1992, année depuis laquelle la circulation des marchandises à l'intérieur de la région s'est considérablement accrue. C'est un fait que le développement du volume, de la qualité et de la diversité du commerce à l'intérieur de la Communauté andine a stimulé les économies des États membres et aussi créé et amélioré des possibilités d'emploi. Les efforts se concentrent actuellement sur l'étape suivante, la création d'une union douanière andine. Parallèlement à l'évolution sous-régionale, d'autres engagements ont été pris dans le domaine commercial avec d'autres pays de la région dans le contexte de l'Association latino-américaine d'intégration. Ces efforts ont abouti à la formation de vastes zones de préférences tarifaires.

9. Des négociations ont aussi lieu en vue de la création d'une zone de libre-échange entre la communauté andine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR). Le processus, qui devrait s'achever en décembre, aboutira à la création d'une zone sud-américaine de libre-échange. Des négociations sont aussi en cours au sujet de la constitution d'une zone de libre-échange des Amériques, y compris l'établissement de lignes d'orientation pour la prochaine étape des négociations qui devrait se terminer au plus tard en janvier 2005. Malgré la détérioration de la situation économique mondiale et le regain de tension internationale, les négociations ont beaucoup avancé avec la reconnaissance explicite que l'initiative servira des objectifs fondamentaux comme le renforcement de la démocratie, la création de la prospérité et la réalisation d'un potentiel humain.

10. Au sujet d'accords dans le contexte de l'OMC, M. Gallegos Chiriboga dit que l'Équateur place au premier rang des priorités l'adoption d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement

conformément à la Déclaration ministérielle de Doha. La capacité, pour les pays en développement, de pouvoir tirer pleinement parti de leurs capacités et atouts en matière de production dépend, entre autres, de l'élimination effective des obstacles quasi tarifaires comme les quotas ou les autres types de restrictions quantitatives et aussi de l'application transparente de mesures de protection commerciale comme les droits antidumping ainsi que de l'intégration effective de tous les secteurs dans le système commercial international. Il ne faut pas qu'existe un système de commerce international utile seulement à un petit nombre de pays, à l'exclusion des pays en développement. Tant que les économies reposeront principalement sur la vente de produits agricoles non viables, la violence subsistera et le tissu social des sociétés démocratiques continuera de s'effriter.

11. *M. Van der Pluijm (Belgique), Vice-président, prend la présidence.*

12. **M. Hussain** (Inde) dit qu'à la réunion ministérielle de Doha a été pris l'engagement ferme de placer les intérêts des pays en développement au cœur du programme de travail de l'OMC. Il a été convenu d'un vaste programme insistant sur le développement. Néanmoins, un an plus tard, les pays en développement sont déçus par le manque de résultat. Des actions spécifiques étaient prévues au plus tard en juillet et décembre de l'année en cours mais aucune des dates limites de juillet n'a été respectée et le piétinement des négociations laisse craindre que celles de décembre ne le soient pas non plus. Il faudrait une volonté politique et une action résolue pour répondre aux préoccupations des pays en développement et redresser les déséquilibres du système commercial multilatéral.

13. Au contraire, depuis la Réunion ministérielle de Doha, ceux qui réclament des pays en développement qu'ils libéralisent le commerce s'enferment dans le protectionnisme. Cette tendance inquiétante risque de nuire aux négociations à l'OMC. M. Hussain espère que des résultats pourront être obtenus d'ici à l'examen à moyen terme des résultats de Doha, en septembre 2003, et il demande instamment que les questions d'application et les dispositions concernant le traitement spécial et différentiel des pays en développement soient examinées avant la cinquième Réunion ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Cancún. Les questions qui ne sont pas directement liées au commerce et qui concernent, par exemple, l'environnement, les investissements ou les principes

de concurrence ne doivent pas être liées à la libéralisation du commerce. Il ne faut pas essayer de modifier l'accord conclu à Doha selon lequel les négociations sur les questions de Singapour devraient avoir lieu uniquement après que la cinquième Réunion ministérielle aura décidé par consensus de le faire.

14. Bien que l'accès aux marchés soit capital pour les pays en développement, leurs exportations se heurtent généralement à des obstacles tarifaires supérieurs à ceux que rencontrent les pays industrialisés. Des produits pour lesquels les pays en développement sont concurrentiels sont frappés de droits de douane qui sont élevés et augmentent en outre avec le degré de transformation. Cette progression des droits de douane empêche les pays en développement de dépasser la dépendance avec un petit nombre de produits de base et aussi de pénétrer sur les marchés à des niveaux supérieurs de la chaîne de production internationale.

15. Les obstacles non tarifaires, notamment les normes techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires, limitent aussi l'accès aux marchés. De fait, ils coûteraient aux pays en développement 100 milliards de dollars des États-Unis par an, soit deux fois plus que le montant de l'aide publique au développement (APD). Les obstacles, tarifaires ou non, doivent être examinés, particulièrement dans les secteurs des services et de l'agriculture, dont vivent les pays en développement.

16. En Inde, 70 % des gens dépendent de l'agriculture alors que, dans les pays développés, ils ne sont qu'environ 7 % dans ce cas. Pourtant, l'agriculture de ces derniers bénéficient de 350 milliards de dollars de subventions chaque année. Cette situation gonfle les excédents de production qui abaissent artificiellement les prix des produits agricoles. Les négociations prévues dans le domaine de l'agriculture devraient être conduites à leur terme pour améliorer l'accès aux marchés en éliminant les subventions par lesquelles les pays en développement soutiennent leurs exportations et leur production.

17. Au sujet de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), il faut, par une application effective des licences obligatoires, trouver rapidement une solution au problème des États membres qui ont une capacité de production insuffisante ou nulle dans le secteur pharmaceutique. Enfin, soulignant que la CNUCED joue un rôle important en appuyant les pays en

développement dans les négociations en cours de l'OMC, M. Hussain dit que la Conférence devrait disposer de moyens financiers plus importants.

18. **M. Montealegre** (Philippines) estime qu'une évaluation du système actuel de commerce multilatéral ainsi que du rôle de l'ONU, y compris de la CNUCED, est indispensable pour le succès des objectifs de commerce et de développement définis par les conférences et sommets récents.

19. En plus de créer de la richesse, le commerce doit être un agent de croissance économique et de développement durable. Les exportations des pays en développement doivent pouvoir mieux accéder aux marchés et mieux bénéficier de l'assistance technique. Il est nécessaire d'exécuter fidèlement les engagements pris aux négociations d'Uruguay et dans d'autres enceintes internationales. La communauté internationale doit veiller à ce que les progrès ne soient pas annulés par le protectionnisme. Le Gouvernement philippin appuie la mise en œuvre des mesures adoptées pour répondre aux préoccupations en matière de commerce et de développement. En outre, le système des Nations Unies et ses organes intéressés jouent un rôle important pour faire avancer le suivi dans les domaines économiques et sociaux. Il faudrait s'employer davantage à accroître les capacités qu'ont les pays en développement de formuler des politiques et de négocier au sujet des questions essentielles de commerce et de développement. Les pays développés et les pays en développement devraient coordonner leurs politiques pour édifier un système de commerce international équitable, transparent et non discriminatoire.

20. Parlant au nom du Groupe de Cairns, **M. Brereton** (Australie) dit que les objectifs définis en matière de développement à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC ne pourront pas être atteints sans des réformes fondamentales du commerce agricole mondial. Auparavant, les négociations commerciales d'Uruguay avaient irrévocablement fait de l'agriculture une partie intégrante du système commercial international. Depuis l'achèvement de la période d'application des résultats de ces négociations, la réduction des subventions et de la protection n'a quasiment pas avancé. En tout, les mesures d'appui et de protection des agriculteurs dans les pays membres de l'OCDE ont dépassé 310 milliards de dollars en 2001 et d'importants obstacles tarifaires continuent de barrer le libre accès au marché.

21. Les membres de l'OMC n'ont plus guère de moyens de corriger les inégalités du système commercial international. La réforme du commerce agricole est une condition préalable de telles corrections et favorisera la croissance, le développement durable et l'atténuation de la pauvreté, et elle renforcera même les économies des principaux pays qui appliquent des subventions.

22. Au sujet de la réforme agricole, les résultats que les négociations passées ont eus sur l'accès aux marchés, l'appui aux productions nationales et la concurrence des exportations sont, on le sait maintenant, étroitement liés entre eux. Les subventions à l'exportation devraient disparaître, l'appui que les pays fournissent à leur propre économie devrait être sensiblement réduit et l'accès au marché devrait être amélioré pour tous les produits agricoles. Il est largement admis aussi qu'il faut réformer l'agriculture pour améliorer les conditions de vie de la population dans les pays en développement et ces réformes doivent inclure la libéralisation de l'accès au marché pour les marchandises tropicales et les produits par lesquels on cherche à remplacer les plantes servant à la fabrication de stupéfiants. La conférence ministérielle de Doha a conclu qu'il fallait réserver une attention particulière à la sécurité alimentaire, à l'emploi rural, au développement et à d'autres domaines qui intéressent les pays en développement. Les membres du Groupe de Cairns ont fait des propositions précises reposant sur le mandat de Doha et accueillent favorablement les propositions des autres parties. Néanmoins, ils tiennent à signaler que les propositions de certains pays développés témoignent d'une volonté limitée d'entreprendre des réformes fondamentales. Le Groupe demande instamment à toutes les parties aux négociations de coordonner leurs positions et de soumettre des propositions compatibles avec l'objectif convenu consistant en un système commercial équitable et orienté sur le marché.

23. Le Groupe de Cairns se réaffirme prêt à continuer de participer de manière constructive au Programme de développement de Doha. Il est indispensable de réformer de manière appréciable les règles du commerce agricole pour améliorer les perspectives de développement de millions de gens et déclencher pleinement l'essor de leurs secteurs agricoles.

24. Parlant au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) ainsi que de la Bolivie et du Chili qui lui sont associés, **M. Caldas de Moura** (Brésil) dit que

de simple zone de libre échange qu'il était à l'origine, il y a 11 ans, ce marché est devenu une union douanière qui, en tant qu'alliance stratégique, obtient des résultats qui dépassent de beaucoup la sphère commerciale et économique pour inclure l'élaboration d'accords et de liens de coopération dans de nombreux domaines dont la justice, l'éducation, la santé et la défense des consommateurs. Le MERCOSUR a aussi favorisé la stabilité politique régionale en renforçant la démocratie et l'interdépendance entre ses États membres. Les États membres et les pays associés, dans le cadre d'un « régionalisme ouvert », n'appliquent aucune mesure discriminatoire à l'encontre de pays tiers et coopèrent activement avec d'autres pays d'Amérique latine et l'Union européenne.

25. Les réformes commerciales et financières mises en oeuvre depuis quelques années par les pays en développement n'ont pas suffi à favoriser une croissance économique soutenue et à résoudre les problèmes sociaux. Le consensus s'étend au sujet de la nécessité de créer un climat international favorable au développement, et de modifier et mettre à jour le système financier international pour éviter des crises financières dans les pays en développement.

26. La communauté internationale traverse des périodes difficiles, sur le plan structurel et en ce qui concerne les perspectives économiques. Des mesures monétaires, financières et commerciales seraient nécessaires pour stimuler la croissance économique; les pays développés dont les politiques macroéconomiques ont des effets mondiaux ont des responsabilités particulières à cet égard.

27. Néanmoins, il faut s'attaquer aussi aux problèmes structurels. L'une des principales sources du déséquilibre économique international réside dans le système de commerce international qui est truffé de contradictions : on parle de libéralisation du commerce en même temps que de protectionnisme, ce qui menace la crédibilité du système. En raison des déséquilibres commerciaux, les pays en développement n'arrivent pas à améliorer les conditions de vie de leurs populations. Dans le secteur agricole, les nations les plus riches qui défendent le libre-échange imposent le plus souvent des obstacles au commerce et infligent ainsi de lourdes pertes aux pays en développement.

28. Malgré les promesses qui ont été faites, un an après la quatrième Conférence commerciale ministérielle, les négociations multilatérales sur le

commerce sont au point mort. L'absence de solidarité dans le commerce international est responsable de l'impasse des négociations agricoles à l'OMC. M. Caldas de Moura se joint aux orateurs qui l'ont précédé pour réaffirmer la nécessité d'une politique agricole réussie afin d'appuyer le programme de Doha. Les pays développés devraient adopter une approche constructive pour que des négociations aient lieu selon le calendrier initial.

29. Dans la recherche d'une plus grande équité dans le système de commerce international, il faut s'attaquer d'urgence à d'autres questions, par exemple l'élimination des crêtes et des progressions tarifaires, et éviter d'exploiter les accords antidumping à des fins protectionnistes. On a vu dans le passé que le commerce pouvait être un instrument de stabilité ou au contraire de perturbation et la communauté internationale doit décider de l'usage qu'elle veut en faire. À l'époque à laquelle l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a été conclu, la libéralisation du commerce devait contribuer à la stabilité mondiale. Dans les premières années de l'OMC, la communauté internationale a dû à nouveau réaffirmer cette mission. Elle peut le faire en éliminant les déséquilibres et l'injustice du système commercial international. Le MERCOSUR est fermement attaché à cet objectif mais beaucoup dépend de la volonté de négociation des pays développés.

30. **M. Naidu** (Fidji) dit que les perspectives de modeste rétablissement du commerce mondial font douter du développement durable des pays en développement, particulièrement lorsqu'ils sont constitués par de petites îles, comme Fidji. Ces États se demandent comment ils pourraient retirer des avantages de la mondialisation et de la libéralisation du commerce alors qu'ils rencontrent de nombreuses difficultés imputables à des facteurs géographiques et à leur vulnérabilité dans les domaines de l'environnement et de l'économie.

31. M. Naidu partage l'avis que le Secrétaire général a exprimé aux paragraphes 6 et 7 de son rapport A/57/376 selon lesquels le programme global de travail adopté à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC prévoit l'examen d'un certain nombre de questions de prime importance pour les pays en développement qui doivent être incluses dans les négociations et l'activité ordinaire de l'OMC.

32. Pour Fidji, qui a une base économique réduite et principalement agricole et qui dépend d'un petit nombre de produits de base, il est particulièrement important que l'on reconnaisse que le commerce est la principale source extérieure de financement d'un développement durable et d'une atténuation de la pauvreté. Fidji attache une grande importance à la libéralisation du commerce et aux réformes structurelles et adhère aussi au programme de travail défini à Doha en reconnaissant les avantages d'une intégration économique mondiale. Néanmoins, comme d'autres pays en développement, Fidji regrette la lenteur des négociations postérieures à Doha et des actions dans des domaines clés comme la mise en œuvre, le traitement spécial ou différentiel et l'agriculture.

33. À ce sujet, la délégation de Fidji tient à réaffirmer son attachement au système commercial international pour formuler des ripostes effectives et soutenues aux préoccupations des pays en développement. Le nouvel accord de partenariat entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et l'Union européenne, tel qu'il a été approuvé à Doha, est décisif car il reconnaît la nature spéciale des relations commerciales entre les entités et peut être considéré comme un modèle de la coopération commerciale Nord-Sud.

34. Dans le cas de Fidji, l'agriculture joue un rôle prédominant. Ses liens avec la sécurité alimentaire, le développement rural, la protection de l'environnement et le développement durable sont visibles et solides. Fidji est donc favorable à la poursuite de réformes dans l'agriculture, conformément à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture issu des négociations d'Uruguay qui prévoit la diversité des situations et des systèmes agricoles dans l'ensemble du monde. Les petits États insulaires en développement n'ont pas véritablement bénéficié des négociations d'Uruguay et des avantages concrets devraient maintenant leur être accordés dans le contexte des négociations sur l'agriculture. Il faudrait aussi qu'ils aient la possibilité d'utiliser des moyens appropriés pour faire en sorte que l'agriculture puisse continuer à jouer le rôle qui est le sien. Les règles conçues pour le commerce mondial, en particulier le commerce des économies de petite taille, devraient tenir compte des besoins spécifiques des petits États insulaires.

35. Le troisième sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ACP a souligné que la

libéralisation du commerce dans ces pays devait avoir lieu par étapes et être progressive et s'accompagner de mesures d'appui adéquates du côté de l'offre. L'expérience de Fidji a montré que les difficultés de l'ajustement et de la diversification appelaient une attention particulière de la part du monde développé et des organismes donateurs multilatéraux. M. Naidu invite donc instamment le système des Nations Unies, les États membres et les donateurs à appuyer plus avant les besoins de développement socio-économique et à apporter leur assistance pour atténuer les coûts des ajustements.

36. Le représentant de Fidji déplore la lenteur des préparatifs pour la cinquième Réunion ministérielle de l'OMC en 2003. Les perspectives d'atteindre les objectifs de développement adoptés à Doha semblent sombres car il faudra beaucoup de travaux et d'efforts techniques pour lancer les négociations.

37. Le commerce et le développement doivent être maintenus en bonne place à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. De plus, la délégation de Fidji prend note du rôle important que la CNUCED joue pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale et pour mettre à leur service ses compétences étendues dans les domaines analytiques et techniques qui pourraient être indispensables pour défendre effectivement les intérêts économiques principaux des pays en développement.

38. **M. Huang Xueqi** (Chine) dit que les six domaines que le Secrétaire général énumère dans son rapport sur le commerce international et le développement (A/57/376) comme constituant les points forts du programme de travail de Doha en matière de développement sont tous des sujets qui intéressent les pays en développement. La délégation chinoise espère que la nouvelle série de négociations sur le commerce multilatéral, qui doit se conclure d'ici au 1^{er} janvier 2005, produira des résultats justes et équitables et trouvera un équilibre entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement. Il importe de régler des questions comme la mise en œuvre des accords issus des négociations d'Uruguay ou celles qui sont liées à l'agriculture, aux obstacles tarifaires au commerce, aux droits de propriété intellectuelle liés au commerce, au commerce des services et aux investissements. En particulier, les pays développés doivent se montrer sincères dans les négociations sur les textiles et les mesures antidumping et prendre des mesures concrètes pour améliorer les

conditions dans lesquelles les pays en développement accèdent à leurs marchés. En qualité de pays en développement et de nouveau membre de l'OMC, la Chine participe activement à la nouvelle série de négociations sur le commerce multilatéral.

39. La délégation chinoise apprécie le rôle positif joué par la CNUCED dans la nouvelle série de négociations commerciales. La CNUCED devrait continuer de renforcer son appui technique dans le domaine de l'édification de capacités pour permettre aux pays en développement de participer aux négociations sur un pied d'égalité. Elle devrait aider les pays en développement à participer aux activités économiques mondiales dans des domaines importants comme les investissements, le développement des affaires et de la technologie, le commerce des biens et des services, les structures fondamentales concernant les produits de base et les services, l'efficacité du commerce etc. Elle devrait aussi apporter son assistance aux pays en développement au sujet de la mise en oeuvre du programme de travail de Doha.

40. Depuis que la Chine est entrée à l'OMC, son gouvernement a fait beaucoup pour optimiser les conditions qui entourent son commerce et ses investissements. La Chine est désireuse de travailler avec d'autres membres pour favoriser la libéralisation et la facilitation des investissements et du commerce et pour instaurer un système de commerce et d'investissement multilatéral qui soit plus ouvert, plus équitable et plus approprié. La Chine continuera de s'employer à créer un bon climat d'investissement pour les étrangers, en particulier en améliorant les conditions politiques et juridiques, ainsi que l'infrastructure administrative et elle encouragera les investissements dans les industries nouvelles et les industries de haute technologie. Elle invitera activement les investissements par des sociétés multinationales, favorisera les investisseurs étrangers dans le centre et l'ouest du pays et veillera à l'existence et l'amélioration d'un marché équitable et ouvert.

41. Selon **M. Mizukami** (Japon), il est indispensable d'élargir les ressources financières, entre autre à l'intérieur des pays, et de stimuler le commerce et les investissements internationaux pour que la communauté internationale arrive à se développer durablement. Entre autres, l'accès au marché des produits originaires des pays en développement, et surtout des pays les moins avancés (PMA), est très

important. Actuellement, presque tous les produits industriels des PMA peuvent entrer sur le marché japonais sans droits ni limitation d'accès. De plus, le Japon a décidé de revoir sa législation concernant les tarifs douaniers pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2003 afin d'élargir les conditions d'exonération de droits et de suppression des contingents pour les produits des PMA.

42. La mise en oeuvre effective de mesures d'édification de capacités dans le domaine du commerce et d'un traitement spécial et différentiel est toute aussi importante. En ce qui concerne l'édification de capacités, le Japon salue les activités que l'OMC a entreprises, entre autres pour créer le Fonds d'affectation spéciale pour le programme de développement de Doha. Le Japon a versé 1,5 million de francs suisses à ce fond et s'est déclaré une nouvelle fois prêt à apporter une contribution financière pour le cours de formation intensive pour l'Asie et le Pacifique qui doit être organisé par l'OMC et la CNUCED au plus tard en 2002. L'Agence japonaise de coopération internationale a mis en oeuvre un certain nombre de projets d'assistance technique, par exemple en envoyant des experts japonais dans d'autres pays ou en invitant des stagiaires au Japon et en organisant des séminaires sur le commerce et le développement. La collaboration entre la CNUCED et l'OMC et d'autres organisations internationales doit être encouragée. La CNUCED a un avantage relatif dans des domaines comme l'investissement et la concurrence dans les pays en développement, et ses connaissances techniques doivent être partagées avec les pays du monde.

43. Le commerce doit être avantageux pour les deux parties. La communauté internationale sera plus prospère lorsqu'un nombre aussi grand que possible de pays participeront au commerce international. Il importe donc de tenir compte de la vulnérabilité des pays en développement et de leur accorder un traitement spécial et différentiel.

44. **M. Akram** (Pakistan) dit que sa délégation fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

45. Le commerce est un puissant instrument de croissance mais les pays en développement sont en position de faiblesse. Au lieu de les aider, le système commercial international est discriminatoire à l'égard des pays en développement à plusieurs titres. Les prix

des produits de base baissent en valeur absolue et en valeur relative par rapport aux produits industriels depuis 55 ans. Pendant 50 ans, l'agriculture et les textiles ont été laissés à l'écart des règles de commerce équitable du GATT. Alors même que les tarifs douaniers applicables aux produits industriels sont en cours de réduction, les crêtes tarifaires et la progression des droits qui frappent les exportations des pays en développement leur interdisent l'accès aux principaux marchés, empêchent leur transformation et cantonnent ces pays dans leur rôle de producteurs de matières premières et de produits de base.

46. Cette iniquité héritée du passé a été exacerbée par les accords issus des négociations d'Uruguay. L'accord sur l'agriculture l'a confirmée en permettant aux pays développés de continuer à soutenir les prix et à conserver leurs subventions et leurs droits de douane élevés tout en limitant à 10 % l'appui que les pays en développement sont autorisés à conserver; l'élimination des contingents prévus par l'arrangement multifibre pour les exportations de textiles des pays en développement a été repoussée d'encore 10 ans; les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et l'accord sur les mesures concernant l'investissement et liées au commerce prévoient des dispositions pour lesquelles la plupart des pays ne sont absolument pas préparés et dans le secteur nouveau du commerce des services, la libéralisation dont il a été convenu concerne principalement les domaines qui intéressent les pays développés, comme celui des services financiers, plutôt que le déplacement des « personnes physiques », autrement dit des personnes qui cherchent des emplois à bas salaire.

47. Les dispositions de la Déclaration adoptée à la Conférence ministérielle de Doha reflètent principalement les objectifs des principaux partenaires commerciaux puisqu'elles concernent, par exemple, les droits de douane sur les produits industriels, l'investissement, les règles de concurrence, l'environnement et la facilitation du commerce. Les domaines prioritaires pour les pays en développement, entre autres la mise en œuvre, l'agriculture, les crêtes tarifaires et la progression des droits de douane, les mesures antidumping et le traitement spécial et différentiel, n'ont pas fait l'objet de réponses satisfaisantes. Le Pakistan est heureux que le nouveau Directeur général de l'OMC ait défini les buts liés au développement dans le programme de travail de Doha

en des termes assez spécifiques. Tant que les travaux de ce programme n'auront pas progressé, on ne doit pas attendre des pays en développement qu'ils acceptent d'autres obligations dans les domaines qui intéressent les pays développés. Certains puissants partenaires commerciaux estiment que les concessions aux négociations de l'OMC devraient venir des plus faibles parce que ceux-ci ont la faculté de conclure, en dehors de cette organisation, des accords de libre-échange bilatéraux et régionaux avec des partenaires acceptant leurs conditions. En définitive, ce sont les principaux acteurs eux-mêmes qui ont besoin d'un système commercial international reposant sur des règles; en l'absence d'un tel système, ils risquent de revenir à leurs politiques égoïstes passées

48. Plusieurs pays en développement peuplés, particulièrement en Asie du Sud, sont progressivement exclus des zones régionales de libre-échange qui se forment dans divers régions du monde. Cette exclusion sera néfaste à leur croissance économique et à leurs normes sociales et érodera le système commercial multilatéral de l'OMC. Les négociations de Doha doivent aussi faire reculer la menace de « nouveau protectionnisme » dans lequel des conditions d'ordre écologique et social, invoquant notamment des normes de travail, servent à freiner les exportations des pays en développement. Jusqu'à présent l'application du programme de travail de Doha n'a guère donné de résultats. Si la Réunion ministérielle de Mexico en 2003 ne constate pas de progrès significatifs particulièrement au sujet de questions prioritaires de développement, on risque de se retrouver dans une impasse. Une telle situation aggraverait les tendances négatives déjà apparentes dans l'économie mondiale et transformerait le ralentissement économique actuel en réelle récession.

49. **M. Mumbey-Wafula** (Ouganda) dit que son pays dépend du commerce pour le financement de son développement. Son commerce est dominé par les produits de base et limité par des conditions d'accès au marché qui lui sont défavorables pour des produits comme le café. La délégation ougandaise demande instamment aux partenaires de l'Ouganda en matière de développement de coopérer avec lui pour rechercher un système équitable de commerce multilatéral. Elle se félicite de ce que les États-Unis d'Amérique aient adopté l'African Growth and Opportunity Act et que l'Union européenne ait mis en place son initiative Tout sauf les armes. Néanmoins, tant qu'il n'aura pas les

moyens de tirer parti de ces possibilités ni d'investissements qui multiplient la valeur ajoutée de ses produits, son pays ne pourra retirer que des avantages négligeables des ouvertures commerciales qui s'offrent à lui, aux pays les moins avancés et, parmi eux, à ceux qui sont dépourvus de littoral, ainsi qu'aux petits pays insulaires en développement.

50. La délégation ougandaise juge encourageantes les informations que le secrétariat de la CNUCED a données récemment au sujet du processus de l'après Doha et prend note, en particulier, des grandes lignes de l'« engagement unique » nécessaire pour transformer le programme de travail de Doha en un programme de développement visant à créer des possibilités commerciales tangibles et avantageuses aux pays en développement. Elle réclame une mise en œuvre rapide des engagements contractés à Doha pour corriger la mise à l'écart des PMA dans le commerce international et pour appliquer les programmes de travail qui ont été adoptés afin d'examiner les questions concernant le commerce des petits pays et toutes les décisions pertinentes prises à Bruxelles, Monterrey et Johannesburg. La délégation ougandaise prend note avec regret de la lenteur des négociations sur les principaux éléments du processus de Doha, par exemple le traitement spécial et différencié, les questions d'application, l'agriculture, les services et l'accès au marché.

51. Un rôle important est joué par des organes comme le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ainsi que par les secrétariats et les organes intergouvernementaux qui s'occupent de commerce. En sa qualité de bénéficiaire d'un appui technique de la CNUCED, le Gouvernement ougandais a récemment décidé d'un certain nombre d'activités qui appuient sa stratégie d'investissement. Les analyses comme le Rapport sur les pays les moins avancés et le Rapport sur le commerce et le développement de la CNUCED lui sont utiles dans ses négociations multilatérales. La délégation ougandaise demande instamment au Secrétaire général de renforcer les moyens dont dispose la CNUCED pour fournir des services particulièrement importants aux pays en développement.

52. **M. Kazemi Kamyab** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe 77 et de la Chine.

53. Le système commercial multilatéral a lié plus que jamais l'avenir de tous les pays mais les avantages en sont inégalement répartis, ce qui crée une menace. Le programme de Doha insiste sur des thèmes qui intéressent les pays en développement. Néanmoins, il ne résoudra pas leurs problèmes s'il n'est pas appliqué effectivement. L'isolement du quart des pays de la planète par rapport aux grands circuits du système commercial multilatéral révèle mieux les obstacles que rencontrent ces pays pour devenir membres de l'OMC que leur manque de volonté ou de préparation pour ce faire. Les lenteurs de l'adhésion, les concessions qu'ils doivent faire, le déséquilibre entre les droits et les obligations ou le lancement d'idées nouvelles comme « OMC plus » ou « OMC moins », tout cela montre que les principes d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement ou de non réciprocité dans leur cas sont négligés. La prise en compte de ces questions fondamentales dans les nouvelles séries de négociations et pendant tout le processus d'adhésion est de la plus haute importance.

54. Le principe d'un traitement spécial et différencié est fondamental pour les pays en développement et a été réaffirmé dans la Déclaration ministérielle de Doha. Néanmoins, au bout de sept années d'échanges commerciaux sous les auspices de l'OMC, il semble se réduire à la volonté discrétionnaire des grandes puissances commerciales d'accorder quelques concessions à un groupe choisi de pays en développement, aux frais de ceux-ci. Les dispositions concernant le traitement spécial et différencié devraient être renforcées et des moyens de pression suffisants devraient être prévus pour garantir leur application. L'accent devrait aussi être mis sur les négociations agricoles, sur l'élimination des distorsions du marché et sur l'amélioration de l'accès des pays en développement à celui-ci. Parmi les autres questions qui méritent une attention particulière, on peut citer les services, les droits de propriété intellectuelle, ainsi que les problèmes financiers, technologiques et institutionnels des pays en développement. La plupart de ces pays ne sont pas en mesure de prendre des engagements dans de nouveaux domaines comme le commerce et l'environnement, l'investissement et la concurrence. Les négociations devraient s'orienter plutôt vers la solution des problèmes d'application des accords existants. La délégation de la République islamique d'Iran salue la nouvelle stratégie par laquelle l'OMC veut élargir la coopération technique et le renouveau de sa coopération avec la CNUCED.

55. La situation particulière d'adhésion dans laquelle se trouve la République islamique d'Iran indique les faiblesses du système commercial multilatéral. On a empêché l'Iran de devenir membre de l'OMC en invoquant abusivement la nécessité d'un consensus, ce qui est contraire à l'esprit d'universalité de cette organisation. À ce sujet, M. Kazemi Kamyab tient à rappeler le paragraphe 30 de la Déclaration de Monterrey et les promesses faites au paragraphe 84 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable par lequel les Chefs d'État ou de Gouvernement se sont engagés à faciliter l'adhésion de tous les pays en développement qui posent leur candidature à l'OMC.

56. La délégation de la République islamique d'Iran espère que la CNUCED et d'autres organisations intéressées aideront les pays en développement qui ne sont pas membres de l'OMC pour qu'ils puissent adhérer plus rapidement à cette organisation. Elle demande instamment à la communauté des donateurs de fournir à la CNUCED les ressources dont celle-ci a besoin pour apporter aux pays en développement une assistance effective qui réponde aux demandes.

57. **Mme Ninh Thi Binh** (Viet Nam) dit que dans le contexte de la mondialisation, le commerce peut donner aux pays en développement l'occasion d'accélérer leur croissance économique en leur apportant des ressources prévisibles et croissantes et en les aidant à éliminer la pauvreté et réduire leur retard de développement. Pour cela, il faudrait cependant des conditions qui favorisent l'élargissement et l'accroissement de la part des pays en développement dans le commerce international : il est nécessaire de reconstruire un système de commerce multilatéral qui soit équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible afin de faciliter l'expansion du commerce dans les pays en développement. La communauté internationale devrait faire preuve d'une plus grande volonté politique et s'efforcer davantage de résoudre les problèmes actuels et de supprimer les obstacles liés au ralentissement des échanges commerciaux et aux tarifs douaniers élevés pour les produits des pays en développement. La CNUCED devrait être renforcée pour pouvoir continuer à jouer un rôle central dans l'édification de capacités et, ainsi, permettre aux pays en développement de faire face aux problèmes commerciaux.

58. La délégation du Viet Nam appuie la libéralisation des échanges internationaux dans le cadre

de l'OMC et y voit une force dynamique pour accélérer la croissance et le développement. Il faudrait établir un traitement spécial et différencié et les pays développés devraient éliminer les tarifs douaniers élevés et les mesures protectionnistes auxquels sont soumis les produits concurrentiels originaires des pays en développement et étendre ce traitement préférentiel à ces pays pour qu'ils puissent accéder plus facilement aux marchés développés. Une nouvelle série de négociations véritablement consacrées au développement devrait être organisée sous les auspices de l'OMC. Le Viet Nam considère que son adhésion rapide à l'OMC figure au premier rang des priorités dans la tâche d'intégration de son économie dans l'économie mondiale et d'élargissement de ses relations commerciales avec d'autres pays et il espère recevoir un appui suffisant pour pouvoir devenir membre de l'Organisation d'ici à la fin de 2004.

59. **M. Abreha** (Éthiopie) dit que le commerce est l'une des principales sources de financement extérieur de la croissance des pays en développement mais son pays regrette les résultats d'exportation erratiques et incertains récemment obtenus par les pays fournisseurs de produits de base, y compris les PMA. Le système commercial international devrait apporter une solution à l'éternel problème de la faiblesse des prix des produits de base, cause d'un écart énorme et croissant entre les prix à la production et les prix à la consommation. L'Éthiopie salue les dispositions adoptées à Doha au sujet de l'accès aux marchés, de l'appui à la diversification des bases de production et d'exportation, et des mesures visant à faciliter et accélérer les négociations d'adhésion des PMA, et aussi la constitution d'un groupe de travail sur le commerce et la technologie sous les auspices du Conseil général de l'OMC. Le Programme de développement de Doha pourrait être à la hauteur de son intitulé s'il associait l'accès aux marchés pour les exportations des PMA à un appui à l'assistance technique et à l'édification de capacité liées au commerce pour réduire les difficultés du côté de l'offre. L'appui à l'édification de capacité devrait aussi viser à aider les pays à répondre aux règles en matière d'hygiène et de santé et à surmonter les obstacles techniques au commerce. Les questions d'application devraient être rapidement résolues, en particulier dans les secteurs qui intéressent les exportations comme les textiles, les vêtements et les produits du cuir. L'Éthiopie salue aussi la recommandation contenue dans la Déclaration de Doha en vue de la constitution

d'un groupe de travail sur le commerce, la dette et la finance. Une analyse approfondie des liens entre le commerce, la finance et la dette extérieure dans le contexte des pays qui dépendent des produits de base aiderait les décideurs en ce qui concerne des critères permettant de déterminer si les pays pauvres lourdement endettés peuvent continuer de faire face à leurs dettes.

60. *M. Suazo (Honduras) reprend la présidence.*

61. **M. Savchuk** (Ukraine) dit que la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha, a eu pour résultat de mettre davantage l'accent sur les questions qui intéressent spécialement les économies en transition et les pays en développement. Les principaux obstacles politiques auxquels se heurtent actuellement les économies en transition ont tout à fait changé parce que l'équilibre des risques dans l'économie mondiale s'est transformé. Il faut déployer davantage d'efforts pour élargir et conserver des marchés ouverts qui permettent à ces pays de bénéficier de la libéralisation du commerce et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. L'expansion des marchés en transition et de ceux des pays en développement produira une croissance économique et aura une influence positive sur le système économique mondial. L'OMC a un rôle essentiel à jouer pour créer des relations commerciales multilatérales justes et non discriminatoires et elle est bien placée pour formuler des lignes directrices qui permettent aux pays en transition d'obtenir un accès égal aux marchés mondiaux.

62. L'Ukraine estime que son adhésion à l'OMC l'intégrera pleinement au système commercial multilatéral et elle demande instamment à la communauté internationale de la faciliter dans des conditions utiles et viables sur le plan commercial. L'Ukraine attache une importance capitale à l'établissement d'un partenariat stratégique avec l'Union européenne et elle a placé son intégration dans celle-ci au premier rang de ses priorités stratégiques. Elle attache une grande importance au développement du commerce bilatéral avec les États membres de l'Union.

63. L'Ukraine prend note avec satisfaction des résultats obtenus dans l'application du plan d'action de Bangkok et elle est convaincue que la CNUCED doit continuer à être au cœur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du

développement. Elle se félicite de l'expansion des activités de coopération technique de la CNUCED et elle espère que la Conférence pourra répondre à la demande accrue d'assistance technique depuis la réunion de Doha.

64. Parlant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont aussi membres de l'ONU, **M. Talbot** (Guyana) dit que les pays membres de la CARICOM ont toujours beaucoup dépendu du commerce extérieur et ont fait preuve d'une grande ouverture à celui-ci ainsi qu'aux investissements. Depuis quelques dizaines d'années, ils ont beaucoup fait pour libéraliser leurs secteurs d'exportation mais des obstacles persistent, notamment la gamme de leurs exportations reste relativement étroite et composée de produits principalement primaires, et de plus agricoles. La région de la CARICOM, dont les recettes publiques proviennent principalement du commerce et de la fiscalité sur les opérations avec l'étranger, a aussi subi les incidences de l'érosion des régimes préférentiels dans le cadre des négociations d'Uruguay, à laquelle s'ajoute une propension croissante des pays développés à appuyer leur propre production agricole par diverses politiques internes et mesures de soutien à la concurrence des exportations. La révision de leur fiscalité est devenue un nouvel élément clef du développement des pays de la CARICOM où les ressources publiques fournissent l'essentiel du financement du développement. Pour ces raisons, les États membres de la CARICOM ont lancé des appels répétés à la communauté internationale pour qu'elle examine la question de la coopération fiscale au moyen d'un processus multilatéral et non pas des approches actuelles fragmentées et opaques. Les ouvertures aux marchés qui sont limitées pour les pays en développement et la pénétration croissante des marchés par des produits provenant de pays développés compliquent encore la libéralisation pour de nombreux pays en développement. En appliquant leurs normes aux exportations des pays en développement, les pays développés leur opposent un obstacle de taille. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les pays membres de la CARICOM ont affirmé que les pays dont l'économie est de petite taille et ouverte devaient être pris particulièrement en compte dans les négociations commerciales parce qu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir des économies d'échelle dans les domaines, par exemple, de la gouvernance, des affaires, de l'infrastructure et des transports.

65. De nombreux pays membres de la CARICOM s'inquiètent aussi des transformations structurelles qui se produisent dans l'économie mondiale et de leur incidence sur les incitations et la concurrence intérieures, particulièrement à court et à moyen terme. C'est la raison pour laquelle ils continuent d'insister pour qu'un traitement spécial et différencié leur soit accordé dans les accords commerciaux concernant les produits des pays en développement qui présentent de l'intérêt pour l'exportation et pour qu'une attention accrue soit réservée à l'amélioration des capacités d'offre et à une assistance spéciale à l'ajustement. L'édification de capacité reste à la base du développement d'entreprises et d'industries concurrentielles sur le plan international : il existe de nombreuses institutions et de nombreux programmes de développement des ressources humaines et de fourniture d'assistance technique, mais beaucoup ont des ressources humaines et financières limitées et les programmes et projets restent trop souvent inachevés. Concevoir des programmes régionaux mettant à profit des alliances stratégiques avec des institutions régionales permettrait d'avancer nettement dans la voie d'une solution.

66. Les pays membres de la CARICOM continuent de juger gravement perturbant le déclin des termes de l'échange pour les produits de base, auquel s'ajoute les pertes de parts que ces produits subissent de plus en plus sur les marchés mondiaux d'exportation. La gravité de ce déclin fait douter de la possibilité que les pays qui dépendent des produits de base puissent atteindre les buts de développement du Millénaire. Le problème n'a reçu de réponse adéquate ni à Doha, ni à Monterrey, ni à Johannesburg. Les institutions financières internationales tendent à minimiser la gravité de cette question pour les pays touchés. Les pays développés devraient prendre les mesures nécessaires pour éliminer les crêtes tarifaires, la progression excessive des tarifs douaniers et les subventions qui provoquent des distorsions dans l'agriculture, aggravées par les difficultés des pays en développement. Ils devraient adhérer au Fond commun pour les produits de base et lui fournir les ressources nécessaires pour aider les pays en développement aux prises avec des problèmes liés aux produits de base. La CNUCED devrait aussi recevoir les ressources dont elle a besoin pour avoir une action plus efficace à ce sujet. Les États membres de la CARICOM renouvellent leur appel pour que soit convoquée une réunion

internationale de haut niveau chargée d'étudier la question des produits de base.

67. Il faudrait réserver davantage d'attention aux préoccupations des pays en développement à l'OMC, particulièrement en ce qui concerne les rapports entre les accords multilatéraux qui concernent l'environnement et les accords de l'OMC. Les pays en développement devraient être épaulés dans leurs efforts pour accroître effectivement leur capacité à participer à des négociations dans les enceintes multilatérales compétentes en matière de commerce. L'ONU et l'OMC devraient prendre les mesures nécessaires pour établir des relations permanentes qui permettraient d'accorder une attention prioritaire aux problèmes de développement des pays en développement. L'OMC devrait prendre ses décisions d'une manière plus transparente et ouverte, avec la participation des intéressés, pour permettre aux pays en développement d'y prendre part pleinement et effectivement. À ce sujet, il importe que le thème du commerce et du développement continue de figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les États membres de la CARICOM regrettent la lenteur avec laquelle se déroulent actuellement les négociations de l'OMC sur les principales questions qui intéressent le développement, particulièrement le traitement spécial et différentiel, les questions d'application, l'agriculture, les services et l'accès aux marchés. Il faudrait que les règles et les institutions économiques et multilatérales mondiales tiennent pleinement compte des besoins et des intérêts des pays en développement dans le domaine du développement si l'on veut que le commerce international devienne véritablement un instrument effectif de développement de ces pays.

La séance est levée à 12 h 50.